



Evaluation des diplômes Licences – Vague B

ACADÉMIE : AMIENS

Établissement : Université de Picardie Jules Verne

Demande n° S3LI12001139

Domaine : Sciences, technologies, santé

Mention : Sciences et techniques des activités physiques et sportives-Activités physiques adaptées et de santé

Présentation de la mention

Cette formation s'inscrit dans le contexte global de l'enseignement des Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) dispensé au sein des Unités de formation et de recherche (UFR). Trois filières qui correspondent à des objectifs et des débouchés particuliers, bien identifiés, sont enseignées à l'UFR-STAPS de l'Université de Picardie Jules Verne :

- Education et motricité,
- Activités physiques adaptées et santé,
- Entraînement sportif.

La mention Activités physiques adaptées et santé (APAS) vise à former des professionnels ayant pour vocation de participer à la conception, la conduite et l'évaluation de programmes, de réadaptation et d'intégration par l'activité physique adaptée auprès de groupes de personnes relevant des catégories suivantes : troubles fonctionnels et métaboliques, troubles sensoriels et moteurs, troubles du comportement et de la personnalité, déficiences intellectuelles, inadaptation sociale, troubles liés au vieillissement, maladies chroniques ou létales...

Les enseignements proposés, à partir d'un socle commun aux trois mentions et une spécialisation progressive, empruntent des connaissances à plusieurs champs disciplinaires, notamment les sciences humaines, les sciences de la vie, la réglementation, et s'appuient sur l'analyse - technique, pédagogique...- de différentes activités physiques et sportives. Un des objectifs important poursuivi au cours des trois années d'études est la connaissance du milieu professionnel développée par la pratique de plusieurs stages.

Indicateurs

Nombre d'inscrits en L1	144
Nombre d'inscrits en L2	69
Nombre d'inscrits en L3	39
% sortant de L2 pour intégrer une autre formation que le L3 correspondant	NR
% entrant en L3 venant d'une autre formation que le L2 correspondant	NR
% d'abandon en L1	NR
% de réussite en 3 ans (taux de réussite global en 2007/2008)	41,67 %
% de réussite en 5 ans	NR
% de poursuite des études en master ou dans une école	NR
% d'insertion professionnelle	NR

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

Le dossier de renouvellement d'un diplôme existant depuis 1999 est globalement mal construit. De nombreux renseignements indispensables à l'évaluation de la mention ne sont pas fournis ou alors de manière fragmentaire. L'existence d'une mention APAS en tant que telle (et non d'une spécialité ou d'un parcours) n'est pas suffisamment justifiée, ni par des partenariats éventuels, ni par une insertion professionnelle ou des besoins locaux ou régionaux. De plus, l'originalité du projet ne transparaît pas dans le texte qui reprend trop d'éléments des autres mentions - en dehors des aspects professionnels bien renseignés - .

Les documents annexes sont également confus et/ou redondants. Le dossier de présentation en lui-même est insuffisant, il faut se reporter aux annexes et à la fiche d'autoévaluation (qui est plutôt une fiche de bilan pratiquement commune aux trois mentions STAPS de l'UPJV) pour trouver quelques renseignements.

La cohérence des enseignements et leur adéquation aux objectifs déclarés est bonne. La charge de travail des étudiants est relativement équilibrée au cours des trois années, même si des disparités demeurent entre semestre. La préparation à la professionnalisation occupe une place importante dans l'organisation pédagogique : préparation du projet, stages..., mais le projet pédagogique reste imprécis sur plusieurs points, notamment, d'une part, l'enseignement des langues et de l'informatique et donc en fait d'éventuelles compétences additionnelles et, d'autre part, la prise en charge de publics présentant des contraintes particulières. Les passerelles vers les autres mentions STAPS, de par la forte mutualisation (1ère année) commune sont faciles, même si le dossier évoque des redoublements d'étudiants pour obtenir une deuxième licence. Le contrôle terminal semble rester la modalité dominante. Les règles de compensation ne sont pas claires.

L'évaluation de l'enseignement n'est pas encore mise en place. Les dispositifs d'aide à la réussite communs aux trois mentions sont une énumération de moyens sans aucune autre précision.

La liste des intervenants universitaires figure dans le dossier, certaines responsabilités sont précisées, mais cela reste insuffisant en termes de fonctionnement en véritable équipe pédagogique. L'accompagnement des étudiants semblant une préoccupation réelle des enseignants, des précisions sur les dispositifs mis en place seraient intéressantes.

- Point fort :

- Souci de la professionnalisation (PPP, stage).

- Points faibles :

- Dossier insuffisamment renseigné sur de nombreux points.
- Faible taux de réussite.
- Absence de prise en compte de la formation continue et en alternance alors que des besoins existent.
- Absence de dispositifs d'autoévaluation.
- Absence de précisions sur le fonctionnement pédagogique.
- Similitude des dossiers des trois mentions ne faisant pas apparaître l'originalité du projet.

Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : C



Recommandations pour l'établissement

La lisibilité de l'originalité de chacune des mentions serait largement améliorée avec la construction de dossiers eux-mêmes originaux. A part quelques modifications, les dossiers sont, pour l'essentiel, communs, y compris dans la composition des équipes pédagogiques. Il serait donc préférable, compte tenu de l'intégration des trois mentions, de n'en proposer qu'une.

Les règles de compensation et le dispositif d'autoévaluation sont à définir clairement. De même, il serait souhaitable de s'appuyer sur de réels constats statistiques en ce qui concerne, notamment, la connaissance des étudiants, la réussite, le devenir professionnel et la poursuite d'études, pour justifier le renouvellement de ce diplôme.